

9 Modalités de dépôt de la déclaration simplifiée	
10 Modalités de globalisation	
11 Informations complémentaires (documents joints, etc.)	
12 Date et signature	
Lieu et date	Signature Nom et prénom : Fonction : Signature :

NOTICE EXPLICATIVE

1 Demandeur de l'autorisation

Le demandeur est la personne morale qui sollicite une autorisation de recourir à la procédure simplifiée. Indiquer le nom, la forme juridique et les coordonnées complètes de la société concernée.

2 Nom et coordonnées de la personne responsable des questions douanières

Indiquer les coordonnées de la personne en charge des questions douanières au sein de la société.

3 Représentant

Indiquer les coordonnées, le cas échéant, du représentant en douane du demandeur.

4 Type de demande

Indiquer le type de demande. Le cas échéant, indiquer le numéro de référence de l'autorisation initiale, la date et/ou l'objet de la modification.

5 Référence à l'installation de dépôt temporaire

Indiquer l'adresse du lieu dans lequel les marchandises couvertes par l'autorisation de procédures simplifiée sont stockées avant dédouanement ou en attente d'exportation. Cette référence peut être celle de l'IDT dont le demandeur est titulaire, ou de l'IDT dont est titulaire son déclarant, ou de l'IDT portuaire ou aéroportuaire.

6 Bureau de douane gestionnaire de la procédure

Indiquer le bureau de douane en charge de l'instruction, de la délivrance et du suivi de l'autorisation de procédure simplifiée (mises à jour, modifications, annulation, etc).

7 Garantie

A défaut de dispense, indiquer le type et le numéro du crédit d'enlèvement utilisé dans le cadre de l'autorisation concernée.

Montant de la garantie : indiquer le montant de la garantie isolée ou, dans le cas d'une garantie globale, le montant correspondant à la partie du montant attribuée à l'autorisation de dépôt temporaire.

8 Désignation des marchandises

Cette rubrique concerne les marchandises couvertes par l'autorisation de procédure simplifiée.

Il est conseillé de joindre une annexe contenant les informations demandées sur les marchandises.

Code(s) TD : Indiquer selon le cas le code TD à 8 chiffres.

Description : Si le « Code TD » est mentionné, il n'y a pas lieu de renseigner la « description ». Sinon, donner la dénomination commerciale et/ou une description technique des marchandises.

Indiquer s'il est prévu le stockage de marchandises dangereuses.

9 Modalités de dépôt de la déclaration simplifiée

Préciser les conditions de dépôt de la déclaration simplifiée auprès du bureau de douane : par voie électronique ou papier, les rubriques complémentaires du DAU susceptibles d'être exigées par le service au cas par cas,

Dans le cas d'un dépôt au format papier, préciser les modalités de visa par le service (présentation de la série continue, contact, conditions de conservation par le service du premier exemplaire et par le demandeur du second exemplaire).

10 Modalités de globalisation

Préciser les conditions de globalisation des déclarations simplifiées : par voie électronique ou papier, période de globalisation, et autre information nécessaire au fonctionnement de la procédure simplifiée.

Dans le cas d'un dépôt au format papier, préciser les modalités de communication au service des déclarations simplifiées compilées.

11 Informations complémentaires

Indiquer toutes les informations complémentaires utiles relatives à la demande d'autorisation et au fonctionnement de la procédure simplifiée.

12 Date et signature

Lieu et date : mentionner le lieu où la demande a été signée ou autrement authentifiée et la date à laquelle le demandeur a signé ou autrement authentifié la demande.

Signature : Apposer les nom et prénom, la fonction et la signature du demandeur ou de la personne dûment habilitée à représenter le demandeur.